

Prendre la décision de certification

Lorsque l'institution garante de la certification implique obligatoirement une notation, c'est-à-dire, une démarche sommative.



Un échec abusive

Consiste à certifier négativement un élève, il maîtrise à un seuil suffisant l'ensemble des critères minimaux ou/et qu'il pourrait suivre les apprentissages du cycle ou de l'année suivante.

Une réussite abusive

Consiste à certifier favorablement un élève qui ne maîtrise pas à un seuil suffisant les critères minimaux.

Rapidement perçue par les enseignants de l'année suivante

Conséquences :

Sociales, psychologiques et économiques.

L'élève perd une année, il peut perdre confiance en soi.



Pour éviter les pièges de la réussite et de l'échec abusifs

De Ketele (2010) propose un dispositif empirique

- S'accorder sur les critères minimaux et les distinguer des critères de perfectionnement
- Recourir autant que possible à trois productions écrites pour éviter certains biais bien connus.
- Appliquer la règle des trois quarts (dans le sens où au moins 75 % de la note globale).
- Appliquer la règle des deux tiers.



La certification

Démarche sommative

Démarche descriptive

Démarche interprétative